



## Editorial

### Quel est le rôle du secrétaire municipal au sein de la commune

Sylvie Nussbaum



Chères Cancanières, Chers Cancaniers,  
Dans cet éditto, je vais essayer de vous faire connaître un peu mieux le métier que je pratique au sein de notre Commune depuis plus de 12 ans.

Que dis-je ? Secrétaire municipal n'est pas un métier mais une fonction. Il n'y a aucune école ni apprentissage spécifique qui nous apprend les rudiments et les spécificités de cette fonction. Ce n'est qu'en 2007 que les Autorités cantonales vaudoises ont accepté d'adhérer à la commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement du personnel administratif communal regroupant déjà les cantons de BE, JU, FR et NE. A l'issue de 400 périodes de cours (2 ans) un diplôme intercantonal est décerné après 4 examens.

Les principales tâches d'un secrétaire municipal sont de superviser et d'exécuter toutes les tâches administratives qui lui sont confiées par le pouvoir exécutif. Cependant, il est régulièrement consulté pour exprimer son point de vue mais sa fonction le tient à l'écart des prises de positions. Ses principales activités dépendent de la grandeur de la Commune. L'ampleur des responsa-

bilités et le taux d'activité sont directement liés à l'importance démographique de la commune. Dans une grande commune, il coordonne les tâches entre les différents chefs de service, dans une commune de moyenne importance, comme la nôtre, il est responsable de tout le secrétariat, exécute et délègue certaines tâches alors que dans une commune de moindre importance, il assume lui-même tous les travaux administratifs, y compris le contrôle des habitants.

Pour notre commune, ces principales activités consistent à :

- Collaborer étroitement avec le pouvoir exécutif, assister aux séances, préparer les documents de travail pour faciliter les prises de décisions ;
- Jouer le rôle de mémoire collective et rappeler au besoin les choix antérieurs pour faciliter une gestion cohérente ;
- Prendre le procès-verbal des séances pour relater les objets traités et les décisions prises ;
- Rédiger les correspondances et effectuer les recherches de documentations ;
- Vérifier la légalité des décisions ;
- Faire la liaison avec les différents services communaux.

► suite en page 2

### Concours photo

Gagnante : Madame Brigitte Schopfer



Pour cette édition, c'est Madame Brigitte Schopfer qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future ou un nouveau tirage au sort.



### Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 et 3

### Au Conseil communal

- Conseil communal du 20 juin 2011
- Assermentation du Conseil communal

Pages 4 et 6

### Informations de la Municipalité

- Offre d'emploi
- Cantine Communale midicroque
- Repas de fin d'année scolaire
- Piscine communale de Penthaz
- Découvrez la plongée sous-marine

Pages 6 et 7

### La vie des Cancaniers

- Venoge Festival les 19 et 20 août 2011
- Service du feu
- Circulation
- Reconnaissez-vous ces endroits ?
- Il paraît que
- Votre paroisse
- Message aux lecteurs
- **Memento (page 15)**
- Article « Santé »
- Photos de Penthaz et réponse au jeu "Reconnaissez-vous ces endroits ?"

Pages 8 à 16

**Editeur responsable**  
La Municipalité de Penthaz

**Impression**  
Imprimerie Favre et Pittet

**Correctrice**  
Mme C. Bourgeois

**Adresse :**  
Le Cancanier  
Case postale 67  
1305 Penthaz  
lecancanier@penthaz.ch

**Conception et réalisation**  
Joël Cavat

**Comité de rédaction**  
Katherin Laffely et Joël Cavat

## Quel est le rôle du secrétaire municipal au sein de la commune - Suite

En plus de ces principales tâches, le secrétaire municipal peut se voir confier de nombreuses tâches annexes dans tous les domaines, les plus variés, inhérents à la bonne gestion d'une Commune.

Il ne me sera pas possible dans cet édit, de vous relater toutes ces tâches ni toutes les anecdotes vécues. Par les diverses

décisions prises, il m'est arrivé, à maintes reprises de côtoyer, des citoyens heureux, satisfaits, déçus, fâchés, frustrés voire même très mécontents. Mais c'est la diversité de cette fonction qui me fait apprécier mon travail et qui le rend passionnant.

Pour conclure, parmi les nombreuses qualités que l'on exige

d'un secrétaire municipal, figure la capacité de dire non. Dire oui, c'est en général facile : on fait plaisir, on se fait plaisir et tout va bien. Dire non, en revanche, c'est ouvrir la porte à la controverse, à la confrontation, voire en nos temps procéduriers à un pourvoi devant quelque instance de recours.

Lorsque l'on m'a demandé de

rédiger cet édit, je n'ai pas hésité très longtemps et j'ai assez rapidement dit oui. Faut croire que je n'ai pas encore acquis toutes les qualités et qu'il me reste encore beaucoup de choses à apprendre.

Au plaisir de vous rencontrer, je vous présente, Chères Cancanières, Chers Cancaniers mes respectueuses salutations. ♦

## Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Alfred Mast, municipal

### Horodateurs

La pose de deux horodateurs se fera probablement dans le 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

Il s'agit d'une volonté de la Municipalité, afin de faciliter quelque peu les automobilistes qui souhaitent prendre le train et qui doivent parquer plus longtemps que les 5 heures autorisées à la place du Pont, au Verger et ailleurs encore. Les places de parc n'étant plus suffisantes sur le domaine des CFF, nous allons leur offrir cette possibilité, au même tarif qu'à la gare.

Au ch. de la Piscine, seules les places situées tout en bas (après l'entrée) seront payantes. Toute la descente sera maintenue à 5 heures maximum. Les gens du quartier auront toutefois la possibilité d'obtenir un macaron comme cela se fait déjà dans d'autres secteurs. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Thierry Parel, notre assistant de police.

Emplacement de ces appareils : place du Pont et bas du ch. de la Piscine.

### Curage du Canal

Le canal des Gds-Moulins, à sec

depuis trop longtemps, encombré et parfois nauséabond, sera nettoyé et remis en eau. En effet, les Forces motrices bernoises (FMB) ont obtenu l'autorisation du canton pour turbiner l'eau de ce canal et produire ainsi de l'électricité.

Les travaux prévus pour cette année encore, seront effectués par le Canton, aux frais des FMB. Celles-ci reprennent donc les installations de Provimi.

### Chemin du Pâquet

Le chemin du Pâquet a été réfectionné et goudronné. Nous espérons avoir ainsi mis fin aux nuisances que les riverains, y compris les habitants des Maisons-Neuves devaient supporter, non pas par le trafic, mais par la poussière qui se dégageait par temps sec et venteux. Ce chemin ne reste toutefois accessible qu'aux seuls riverains, avec, bien entendu, l'interdiction d'obliquer à gauche en arrivant sur la route de la Gare.

### Prendre congé

Vous l'avez compris Mmes et MM cancanières et cancaniers, ces quelques lignes sont les dernières qu'il m'est donné de faire paraître dans ce jour-

nal. Après 15 ans et demi de Conseil, mais seulement 6 ans à la Municipalité, j'ai décidé de passer la main. Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour votre confiance et l'appui que vous m'avez témoigné dans l'exercice de mon dicastère, notamment l'eau (propre et sale), les routes, le gaz, l'éclairage public, les véhicules et le matériel de nos employés, etc., etc. Tout n'a pas été simple, mais j'ai toujours été admirablement conseillé et secondé par des personnes hautement qualifiées, sans qui ma tâche aurait été très ardue. Merci à toutes et à tous. J'ai certes été critiqué, mais qu'importe. Je dis à mes détracteurs, à ceux pour qui payer des impôts donne le droit de démolir, de salir voire même de blesser, je leur dit « venez rejoindre l'équipe municipale, engagez-vous pour le bien de votre commune, faites quelque chose, mais quelque chose de positif. Je quitte donc la Municipalité, non sans un petit pincement au coeur et je vais reprendre le métier le plus dangereux au monde : celui de retraité ! En effet, personne ne s'en est sorti vivant !! ♦

## Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Notre service technique est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin, et nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouveau collaborateur, Monsieur Roan Vallat. Il s'est attelé avec enthousiasme à la découverte des différents dossiers de construction et de PPA en cours dans notre commune.

Nous aurons le plaisir de le présenter aux conseillers communaux à l'automne. ♦

Le bureau du service à la population et contrôle des habitants sera fermé le mercredi après-midi pendant les vacances du 06 juillet au 17 août 2011.

## Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yvan Rochat, municipal

### Praz-Gérémoz

Les propriétaires de Praz-Gérémoz souhaitent entamer une procédure de modification de ce plan de quartier. D'une part, par le rehaussement des bâtiments existants et en complétant la partie arrière de la parcelle.

Les immeubles existants ont 35 ans et demandent des rénovations importantes. Les propriétaires envisagent dans le cadre de ces rénovations de rajouter un étage sur tout ou partie des bâtiments existants. Les places de parc supplémentaires nécessaires seraient alors créées dans le parking à créer pour les bâtiments supplémentaires.

Cette densification pourrait être envisagée et entre dans les vues de l'Etat de Vaud qui plébiscite les densifications des zones existantes lorsqu'elles sont desservies par des transports publics (moins de 500 mètres de la gare). ♦

### Centre multifonctionnel

Nous rappelons que les travaux du Centre multifonctionnel ne peuvent pas débuter tant que nous n'avons pas reçu la modification du PPA Sud dûment approuvée par les Autorités cantonales. Pour le PPA Sud, il n'y a plus d'opposition, les deux opposants les ayant retirées.

A ce jour, toutes les formalités du PPA Sud sont remplies et il ne reste plus qu'une signature à obtenir d'un géomètre officiel pour l'approbation définitive du plan. Suite à cela, le PPA Sud sera approuvé et les travaux de construction pourront débuter.

### Carpostal

Nous avons appris avec une énorme satisfaction que les transports publics vont créer prochainement une ligne de bus entre notre Commune et Echallens. Il y aura pratiquement un bus par heure entre 06.30 et 19.30 heures (2 exceptions à 10.30 et à 14.30 heures).

## Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, municipal

### ASiCoPe

Les comptes de l'Asicope ont été acceptés en mars 2011. Fr. 6'189'383.69 de charges en 2010 contre Fr. 6'457'253.32 en 2009.

Le coût de l'élève se monte à Fr. 3'435.25 pour le primaire et Fr. 3'723.35 pour le secondaire.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 30 juin 2011 à Cossonay.

L'assermentation des délégués pour l'ASiCoPe aura lieu le 24 août 2011, à 19 h.30, à Cossonay.

### Jubilaires

Voir page 13

### Social

La cantine Midicroque est ouverte également pour le cycle initial. Une information sera envoyée par le biais de la

direction scolaire primaire aux parents concernés pour la rentrée scolaire 2011-2012.

### AJERCO

Les comptes 2010 ont été acceptés en mai 2011. Le résultat de l'exercice 2010 présente un excédent de revenu de Fr. 697'949.11. Fr. 597'949.11 seront restitués aux communes (Fr. 26.73 par habitant) le solde attribué à des fonds de formation et investissement.

### Divers

Rappel : La Municipalité est toujours à la recherche de patrouilleurs. Pour toute information relative à cette activité, merci de prendre contact avec M. Parel.

Je vous souhaite à tous un bon été et un bon festival qui, pour mémoire, se déroulera les 19 et 20 août 2011. ♦



### Dates importantes

Prochain Conseil le 3 octobre 2011

## Conseil communal du 20 juin 2011

Claudine Martin

### Les comptes 2010 et le rapport de gestion

Voici un petit extrait des conclusions de Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique :

« Cette année encore, nous pourrions presque reprendre dans son intégralité les conclusions du rapport de gestion de 2009, tant la situation est semblable. En effet, la Municipalité est satisfaite de vous présenter des comptes qui bouclent avec un bénéfice de CHF 1'031'435.61.

Comme chaque année, nous étions restés extrêmement prudents avec les entrées fiscales très difficiles à estimer bien que nous puissions nous baser sur des recommandations cantonales, sur un nombre d'habitants en progression mais nous ne pouvons pas prévoir comment vont évoluer nos entreprises, comment les citoyens vont payer leurs impôts, leurs transactions immobilières, les gains immobiliers, etc.

Si les comptes de notre commune sont ce qu'ils sont, nous le devons non seulement aux bonnes entrées fiscales, mais aussi à la rigoureuse gestion de notre boursier communal et de toute son équipe qui ont notre entière confiance.

En 2010, tous les investissements prévus n'ont pas pu être réalisés. C'est pourquoi ils sont logiquement reportés en 2011, avec l'espoir de les voir, sinon aboutir, au moins démarrer.

« La Municipalité a souvent le sentiment d'avancer d'un pas et de reculer de trois ! D'ailleurs, à la fin de l'année, aucun de ses sujets n'a abouti, mais l'espoir de voir ces dossiers terminés en (2008) 2009 subsiste ! Tels étaient les propos de la Municipalité dans les rapports de gestion des années 2008 et 2009. S'il est vrai que tout se déroule lentement, cette année 2010 a quand même permis de voir la

mise en service du « fameux » giratoire. Pour le reste, l'espoir se reporte en 2011 ».

Le préavis est accepté à l'unanimité.

### Adoption des statuts SDIS Venoge

L'objectif principal du standard de sécurité cantonal est de garantir, pour l'ensemble de la population vaudoise, une présence de proximité des premiers secours, uniformément sur l'ensemble du territoire. Pour atteindre les exigences standards, notamment en matière de délai d'intervention, d'effectifs et de moyens de sauvetage et d'extinction, les communes se regroupent selon le périmètre des secteurs SDIS régionaux fixés par l'ECA en partenariat avec les Communes. Chaque entité régionale doit pouvoir s'appuyer sur son propre détachement de premier secours (DPS) ainsi que sur un détachement d'appui (DAP). Le volet financier de cette structure a été abordé notamment par l'établissement d'un projet de budget intercommunal. Il est important de rappeler qu'avec l'adoption de cette nouvelle loi, la taxe « non-pompier » actuellement en vigueur dans certaines Communes ne pourra plus être perçue. Il ressort de cette étude, que si l'ensemble des 27 communes adhère à cette association intercommunale, le coût par habitant selon solde de charges se montera à environ Fr. 22.- l'habitant.

Par contre, une Commune non-adhérente aura à sa charge l'ensemble des coûts d'intervention sur son territoire, conformément aux dispositions de la loi cantonale du 2 mars 2010.

La mise en service du SDIS Région Venoge entrera en vigueur le 1er janvier 2012.

Le préavis est accepté par 26 oui et 12 non.

### Création d'un fonds pour l'énergie renouvelable

Depuis quelques mois, la Municipalité s'est engagée dans un programme cantonal intitulé « Concept Energétique » qui correspond au « label Cité énergie », réservé aux communes de plus de 3'000 habitants.

S'appuyant sur la loi vaudoise sur l'énergie qui incite les communes à participer à l'application de la politique énergétique (Agenda 21) le canton met donc à la disposition des communes intéressées des outils destinés à les soutenir dans l'élaboration de leur projet concept énergétique communal.

En outre, les Cancaniers sont de plus en plus sensibles à tout ce qui touche à l'environnement et plus particulièrement à l'énergie renouvelable. Ils s'étonnent également de l'absence de subventions d'encouragement à Penthelaz.

La Municipalité souhaite qu'à l'avenir une base légale lui permette de répondre favorablement aux demandes de subventions de nos concitoyens.

Le préavis est refusé.

### Modification du PPA, secteur nord les Câbleries de Cossonay

Le site des Câbleries de Cossonay est géré par le PPA « les Câbleries de Cossonay », validé par les communes de Cossonay et Penthelaz. Le territoire inclus dans le PPA en vigueur porte sur deux secteurs distincts séparés par un important cordon boisé et par la Venoge :

- secteur sud lié au pôle de la gare (zone mixte)
- secteur nord accueillant le site des Câbleries sur les territoires des communes de Cossonay et Penthelaz (zone

d'activités).

Les modifications du PPA, secteur nord sont strictement d'ordre technique et ne remettent pas en cause les objectifs généraux du PPA en vigueur. Ses objectifs sont de :

- Réhabiliter et développer le site pour les besoins actuels et futurs,
- simplifier et clarifier le règlement et le plan,
- régler l'emprise du tracé du canal Rhin-Rhône (PEC 112)
- tenir compte du PAC Venoge
- concrétiser le cheminement piétonnier le long de la Venoge et améliorer les protections contre les crues.

Plusieurs projets sont envisagés pour assainir le site et garantir sa pérennité sans incidence à court terme pour les entreprises présentes sur le site.

Le dossier de modifications du PPA, secteur nord a fait l'objet d'une procédure de concertation tout au long de son élaboration.

Il a été mis à l'enquête publique en parallèle dans les deux communes du 1er au 31 octobre 2010. Ce dossier a été présenté à la population lors d'une séance d'information le 14 octobre 2010.

Après adoption du PPA par les conseillers communaux, sous réserve de modifications nécessitant une enquête complémentaire, il sera envoyé au SDT pour approbation préalable par le Chef du Département. Les Communes rendront public par affichage que la décision d'adoption des conseils communaux est susceptible d'un référendum dans les 20 jours. Le service cantonal informera les opposants des voies de recours. Passés ces délais, le service cantonal approuvera le PPA qui entrera en vigueur.

Le préavis est accepté par 28 oui, 5 non et 5 abstentions.

Il a également été accepté par le Conseil communal de Cossonay le même soir.

### **Rénovation de la place de sport du Cheminet**

La place de sport du Cheminet a été construite en 1979. En 2004, l'Agorespace a pris place en remplacement des anciens terrains de basket et de volley. Courant 2009, un moniteur de sport s'occupant d'un groupe de jeunes athlètes de la FSG Penthalaz, demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de remettre en état la piste de course et les poutres de saut. Ces dernières années, aucun montant n'a été consacré à l'entretien de cette place de sport. Actuellement, la piste cendrée n'est quasiment plus praticable, et les poutres de saut sont très abîmées.

Le site de Penthalaz comportant 14 classes de niveau « enfantine » et « primaire », la Municipalité est obligée d'aménager au minimum :

- une aire tout temps (cour d'école)
- une aire gazonnée (derrière le Verger)
- une installation de saut en longueur à 2 pistes avec fosse
- deux couloirs de course 80 m (le projet en prévoit 4).

Des demandes de subsides ont été entreprises, mais le délégué au sport associatif du Service cantonal de l'éducation et du sport n'entre pas en matière pour des infrastructures scolaires remplissant les obligations légales attribuées aux communes !

Par contre un subside est en cours de demande pour les 2 pistes supplémentaires aux 2 pistes exigées, ceci auprès du Fonds du sport vaudois.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

### **Réorganisation territoriale de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)**

Lors du dimensionnement territorial, voulu par la Constituante, le district d'Echallens s'est agrandi pour devenir le district du Gros-de-Vaud. Dix communes sur la rive gauche de la Venoge et quinze communes sur le Plateau du Jorat ont ainsi rejoint ce nouveau district.

Le Conseil d'Etat a alors émis le souhait que les RAS se réorganisent pour s'adapter sur les nouvelles limites.

En automne 2009, le président, le directeur, l'agent régional et la secrétaire de l'ARASPE (constituée de communes appartenant à trois districts différents) ont présenté l'association devant les municipaux des communes de la rive gauche de la Venoge.

Un groupe de travail, présidé par Monsieur le préfet M.-E. Piot, devait élaborer un projet réglant le rattachement des 25 nouvelles communes au sein de l'ARASPE.

Différents points ont été abordés, notamment :

Le préfet du district du Gros-de-Vaud sera le préfet représentant les trois districts. Les deux autres préfets seront informés comme actuellement.

Les communes de la rive gauche de la Venoge ayant décidé de ne pas créer d'agence à Penthalaz, il est envisagé de transférer le siège de l'Association de Prilly à Echallens tout en conservant la direction à Prilly.

Le nouveau découpage des districts implique une dissolution de l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée. Les communes devront donc adhérer à l'ARAS Prilly-Echallens afin de pouvoir démissionner de l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée, puis la dissoudre.

Le préavis est accepté par 22 oui, 1 non et 15 abstentions.

### **Travaux d'entretien et de rénovation de la piscine de Penthalaz**

Tout d'abord, il faut savoir que le camping n'entre pas en compte dans le présent préavis. Comme auparavant, la piscine, le camping et la buvette sont gérés par l'Association de la piscine, avec laquelle la Municipalité a signé de nouveaux statuts et une convention.

Un groupe de travail a été créé pour réfléchir à l'avenir de la piscine et du camping. Ce groupe est formé de membres du Conseil et de citoyens intéressés par cette cause. Le projet s'oriente vers une restructuration complète du site (zone de loisirs).

La Municipalité a décidé, dans un premier temps de se concentrer sur la piscine proprement dite. Cette dernière doit répondre à des normes strictes, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau et la sécurité. Elle doit aussi être accueillante et attractive. Rappelons que la piscine a aujourd'hui 50 ans et qu'elle est un peu la fierté de notre village. Elle est aussi la seule piscine non couverte du district du Gros-de-Vaud et ces améliorations permettraient d'attirer non seulement les Cancaniers mais également nos voisins.

Afin que la piscine redevienne un endroit privilégié, agréable et attirant pour les baigneurs, diverses propositions ont été faites à la Municipalité et d'entente avec le Comité, celle-ci a décidé de se concentrer sur des travaux d'entretien et sur l'attrait des alentours.

Cet investissement de près de CHF 600'000.- n'est pas prévu dans la planification financière 2006-2011. Pour mettre tous les atouts de son côté, la Municipalité a prévu une attribution au « fonds de réserve pour équipements sportifs & places de jeux » de CHF 400'000.-. Avec les participations de collectivités publiques amies, une subvention souhaitée de la Fondation

Fonds du sport vaudois et un prêt LADE qu'elle ose espérer de l'ARGDV, l'impact de ces investissements ne devrait pas être trop conséquent sur le budget communal.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

### **Construction du local des pompiers**

Le local actuel ne correspond plus aux critères de l'ECA et il est trop petit pour accueillir le corps des sapeurs-pompiers qui compte pas moins de 120 personnes, ainsi que tout le matériel y relatif.

La Municipalité estime important que le service de défense incendie soit installé dans des locaux appartenant à la commune. Profitant de l'opportunité de projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel sur le site du PPA les Câbleries, secteur sud, la Municipalité s'est approchée du promoteur et de l'ECA pour la construction d'un local SDIS à cet endroit stratégique, qui dessert toute une région et qui est situé à proximité des PME du site de la Société Venoge parc.

Dans l'objectif du concept énergétique de la Commune, il est prévu un bac de récupération d'eau de pluie pour le nettoyage des véhicules et autres machines.

Avec l'application de la nouvelle loi, toutes les communes participeront aux frais liés à l'exploitation de ce local, y compris au loyer. Elles se répartiront équitablement entre elles, la part des dépenses non subventionnées par l'ECA.

Le préavis est accepté par 37 oui et 1 non

# Assermentation du Conseil communal

## Regard d'une néophyte

Katherin Laffely

Regard d'une néophyte...

C'est au son d'une musique entraînante jouée par la Villa-geoise de Penthaz et la Lyre de Daillens que la cérémonie d'installation des autorités communales s'est passée jeudi 9 juin.

Monsieur le Préfet M.-E. PIOT, scindé de son écharpe verte et blanche a ouvert la séance.

L'assermentation des membres du conseil communal pour les années 2011 à 2016 était à l'ordre du jour. Suite à la lecture du serment, chaque conseiller communal s'est engagé en levant la main et en disant « je le promets ». Le préfet leur a souhaité beaucoup de satisfaction et de plaisir dans l'exercice de leur mandat.

L'installation de la municipalité a suivi et après la promesse de chacune et chacun des Municipales et Municipaux, Monsieur Piot leur a rappelé que, plus la responsabilité est importante, plus l'engagement est considérable et la promesse est solennelle...

La désignation du président du conseil communal et de la secrétaire pour une année a suivi. Tous les conseillers ont voté à bulletin individuel secret et, ont été reconduits avec succès, Monsieur Daniel Traini comme président et Madame Claudine Martin comme secrétaire.

Monsieur le Préfet a rappelé toute l'importance de la démarche personnelle de chacun comme le signe d'un engagement volontaire pour oeuvrer en toute bonne foi au bien commun. L'écoute et le respect entre les conseillers communaux et au sein des



différentes commissions, le respect des niveaux de compétence, l'ouverture nécessaire, la pratique du bon sens permet d'avoir une bonne gestion des intérêts de la commune et d'être en concordance avec tous les citoyens. Des chantiers importants sont en route avec des enjeux qui permettront le développement de la plus grande commune du district. Monsieur le préfet a signalé que tout au long de cette prochaine législature, son appui serait réel. Monsieur D. Traini a alors pris la direction de la suite des opérations. Les élections du vice-président, Monsieur Thierry Burnat, du 2ème vice président, Madame Delphine Probst, des scrutateurs et des différents membres des commissions se sont faites à main levée.

Monsieur Traini a remercié tout un chacun et a donné la parole aux différentes autorités invitées à cette cérémonie.

Monsieur le député Marendaz a félicité les autorités installées en leur rappelant la confiance que la population leur accorde et la solennité du moment.

Monsieur le pasteur Mayor a relevé la tenue correcte

demandée en faisant référence à une tenue du « dimanche » intérieure qui s'engageant au service des autres.

Monsieur le curé Chammartin a parlé de lutte contre l'individualisme avec des mesures favorisant la convivialité, l'engagement et le respect de chacun. Enfin, Madame la Syndique, avec émotion, a relevé la confiance à nouveau accordée, les travaux et développements vécus ces cinq dernières années, a remercié les quatre derniers présidents du conseil communal, le municipal sortant Monsieur Alfred Mast, les conseillers sortants, les employés de l'administration communale et s'est réjouie de l'engagement de toutes et de tous et de la future collaboration à vivre avec cette nouvelle équipe 2011-2016.

La cérémonie a pris fin et au regard de la néophyte que je suis, je ne peux que me réjouir de tout ce que j'ai vu, entendu et être reconnaissante des promesses de toutes ces personnes qui vont oeuvrer pour le bien de la commune. Dans cette période difficile, je ne peux aussi que remercier toutes ces personnes qui s'engagent pour



nous en essayant de faire au mieux... envers et contre tout... et, comme dans toutes communes vaudoises qui se respectent, un somptueux apéritif a été offert aux conseillers, aux municipaux, aux autorités et à nous, heureux public ! ♦

## Repas de fin d'année scolaire

### Municipalité

Afin de marquer la fin de l'année scolaire, les patrouilleurs, les collaboratrices de la halte-garderie, de midicroque et du local des jeunes ont été conviés à partager un repas au restaurant de la Piscine de Penthaz le 22 juin dernier.

Cette soirée conviviale s'est déroulée dans la bonne humeur. La Municipalité tient encore à remercier toutes ces personnes qui travaillent pour le bien-être de nos jeunes. ♦



## Offre d'emploi

### Municipalité

A la suite de la démission de la titulaire, nous recherchons un ou une

#### Aide-animateur(trice) rémunéré(e)

pour seconder la responsable du Local des jeunes à Penthalaz.

Le Local a pour but d'offrir aux jeunes de 9 à 18 ans de la région, des possibilités de loisirs, de jeux, de discussions, d'activités liées aux différentes formes d'expressions sociales et culturelles.

#### Conditions :

- avoir de la facilité dans les contacts avec les jeunes,
- disposer de bonnes connaissances psychologiques,
- avoir le sens des responsabilités.

La durée annuelle de travail est de 260 heures au maximum. Sauf exception, elles ne sont pas réalisées pendant les vacances scolaires. En principe, les heures sont effectuées les mercredis et vendredis après-midi et certains vendredis soir, ce qui correspond à un taux d'activité d'environ 17%.

Entrée en fonction le 1er septembre 2011.

Les offres complètes (lettre de motivation, curriculum vitae, etc.) doivent être adressées à l'administration communale de Penthalaz, place Centrale 5, 1305 Penthalaz. ♦

## Piscine communale de Penthalaz

### Heures d'ouverture

#### La Municipalité

L'ouverture de la piscine sera, si la météo le permet, prolongée jusqu'à 20 heures le vendredi et le samedi.

Vous aurez également la possibilité de suivre des cours de natation, de plongée, ainsi que des cours gratuits d'aquagym.

Nous vous remettons ci-dessous les numéros pour tous renseignements et inscriptions :

- |                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| • Plongée en piscine       | 021 861.19.95   |
| • Cours de natation        | 079 501 38 .01  |
| • Cours gratuits d'aquagym | 079 501 38 .01. |

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter de passer un magnifique été. ♦

### 50 ans de la piscine

L'entrée de la piscine sera gratuite pour la population les

Vendredi 26 août 2011  
Samedi 27 août 2011  
Dimanche 28 août 2011

## Cantine Communale midicroque

### La Municipalité

Cette cantine est destinée à tous les élèves scolarisés sur le site de l'établissement primaire de Penthalaz, collège du Cheminet, depuis le cycle initial, ainsi qu'aux élèves dont le domicile est à Penthalaz.

Il n'y pas de transport spécifique d'élèves faisant partie de l'ASiCoPe vers le lieu de la cantine "midicroque".

- Horaires :  
de 11:30 à 13:30 heures, les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.  
*Un minimum de 10 enfants doivent être présents pour que la cantine soit ouverte.*
- Lieu :  
Buvette du centre communal du "Verger" Penthalaz.
- Inscription :  
L'inscription se fait par téléphone au N° 076 229 31 99
- Merci de transmettre le nom, prénom, adresse, classe et établissement.
- Coût et facturation :  
Le coût pour la garde et le repas "fourchette verte" est fixé à CHF 15.-- par enfant.  
La facturation se fait mensuellement via la bourse communale de Penthalaz.
- En cas de besoin d'aide, prendre contact avec l'administration Communale.

Le délai d'inscription est fixé au jeudi soir (de 17:00 à 20:00 heures). ♦

## Découvrez la plongée sous-marine

### Piscine de Penthalaz

#### La Municipalité

#### « BAPTÊME » / INITIATION

des cours d'initiation sont prévus les :  
samedis 16 juillet et 6 août 2011.

Inscription auprès du restaurant de la piscine  
Tél. 021/ 861.19.92, dès le 20 juin 2011.

#### COURS POUR TOUS NIVEAUX

Renseignements et inscriptions directement auprès de

[www.diving-team-gdv.ch](http://www.diving-team-gdv.ch)

Ecole de plongée du Gros-de-Vaud / 079.414.07.17 ♦



Photo M. Christophe Majeux

## Venoge Festival les 19 et 20 août 2011

### L'entrée sera entièrement gratuite

Bernard Morel

En cette année 2011, deux événements étaient inscrits dans les festivités de l'été à Penthaz : l'Abbaye, qui vient d'avoir lieu, et le Venoge Festival qui, lui, est à venir. La 17e édition de cet



Photo: Loïc Privat

incontournable rendez-vous musical et festif est agendée au vendredi 19 et au samedi 20 août prochains. Des dates qui sont devenues habituelles. Cela fait bientôt dix ans que le Venoge Festival, au moment où les vacances scolaires arrivent à leur terme, vient clore la saison des festivals.

Les dates restent les mêmes, mais la formule, elle, subit un changement. Les organisateurs ont en effet décidé que le festival serait entièrement gratuit, comme ce fut le cas entre 2003 et 2008. En 2009 avec les venues de Soldat Louis et de Sinsemillia et en 2010 avec la venue de Laam, la soirée du samedi était payante. Si le public a bien répondu présent en 2009, il s'est fait moins nombreux l'année dernière. Ce qui a amené le comité de la Cool'hisse et le groupe d'organisation du

Venoge Festival à une réflexion sur l'opportunité de percevoir une entrée ou non. Et c'est l'option de la gratuité pour les deux soirs qui l'a emporté. La Cool'hisse a fait le choix d'offrir deux soirées de musique au public avec l'espoir que celui-ci répondra présent.

Deux soirées de musique, disons-nous, mais quelle musique? L'équipe de la programmation a accompli un gros travail pour offrir un éventail de musique de qualité, copieux et propre à satisfaire tous les goûts. Qu'on en juge.

Vendredi 19. Ces deux dernières années, la soirée du vendredi a été marquée par la présence d'un chanteur suisse, Marc Aymon en 2009 et Nicolas Fraissinet en 2010. Chaque fois, le succès fut au rendez-vous. Cette année, c'est le chanteur lausannois K qui occupera la grande scène. Depuis ses débuts en 2003, K a fait du chemin, beaucoup de chemin. Sa carrière est devenue internationale, aux

quatre coins de la francophonie et en 2008, il a chanté sur la grande scène de Paléo devant 25'000 spectateurs. Il n'y aura pas autant de monde à Penthaz, mais on peut espérer une affluence importante pour l'écouter. Il est capable d'enflammer scène et gradins quand ses quatre complices lui apportent avec brio leur concours musical, puis de se montrer tendre et émouvant dès qu'il se retrouve seul avec sa guitare sous un simple halo de lumière.

Le vendredi, la grande scène sera également occupée par Abraxas et The Peacocks. La musique d'Abraxas – des musiciens qui viennent de différents coins de France et de Suisse – est clairement teintée de folk, mais elle ne s'arrête de loin pas à ce qualificatif. Les cinq compères ont peu à peu modelé leur son à grands coups d'amplification, de distorsion et de riffs ravauteurs. Il y a quelque chose de sauvage et d'animal dans leurs productions. Ne qualifient-ils pas leur musique de Beef folk

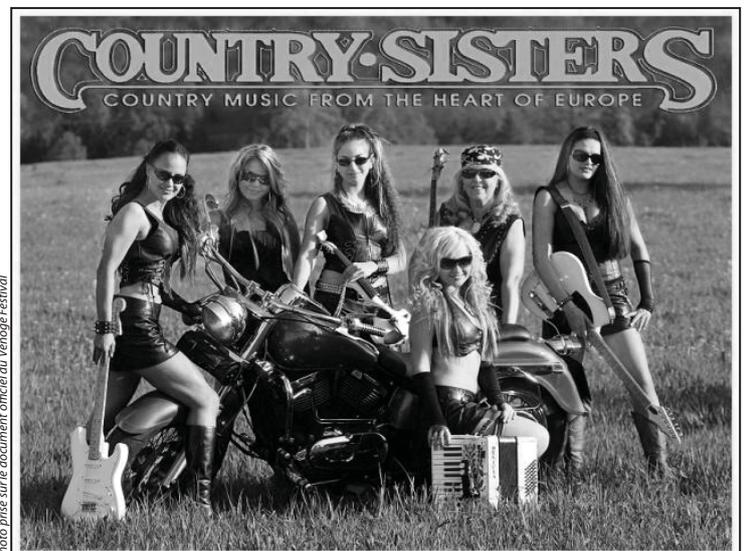


Photo prise sur le document officiel du Venoge Festival



Photo prise sur le document officiel du Venoge Festival

plus en plus souvent à l'étranger. La Suisse est un des pays dans lequel Sonia, Linda, Lucie, Wendy, Klara and Alena – les musiciennes actuelles – viennent le plus jouer. On se réjouit beaucoup de les accueillir et de goûter à leurs chants et à leurs danses.

Dalagan et The Booze compléteront le programme de la grande scène le samedi soir. Dalagan joue un Hard-Heavy Rock mélodique, hargneux, martelé ou ciselé selon les moments. Des influences résolument eighties musclées par un son et une puissance actuels amenant des mélodies entêtantes, une rythmique en acier trempé et un chant redoutable. Avec The Booze, on ne risque pas de s'ennuyer non plus. C'est un cocktail détonnant de musique irlandaise et de punk rock. Ce sera ultra énergique, joyeux et tribal.

Sur la petite scène, Alchemists, Peter Finc, Paul Quadri, Green Fairy et, à nouveau, DJ de la Sauce se succéderont tout au long de la soirée.

Venir au Venoge Festival, c'est écouter de la bonne musique et participer à un événement festif. C'est aussi accomplir un acte caritatif. D'année en année, depuis sa création, la Cool'hisse soutient des associations caritatives ou d'utilité publique. Pour cette année 2011, le choix s'est porté sur l'antenne de Penthalaz des Cartons du cœur qui vient en aide, sous la forme d'achat de nourriture et de produits de

première nécessité, aux familles dans le besoin. Elle étend son action sur le Gros-de-Vaud et le Pied du Jura. ♦

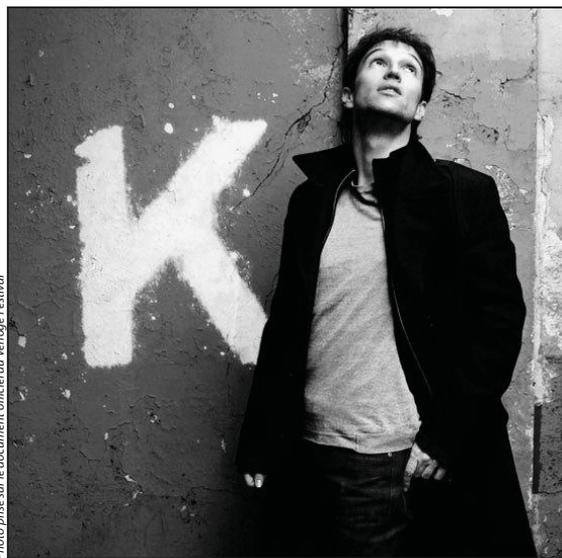


Photo prise sur le document officiel du Venoge Festival

music? Le groupe The Peacocks existe depuis plus de 20 ans. Influencé par le rockabilly et le psychobilly au départ, ces trois musiciens venus de Suisse alémanique ont ralenti un peu le rythme, mais ont gardé toute leur force et leur talent. Après leur passage à Penthalaz, ils iront faire plusieurs concerts en Angleterre.

Comme chaque année, il y aura également une petite scène, sur laquelle, le vendredi, nous aurons Sidetrack, Todos Destinos, TD+ et DJ de la Sauce.

Samedi 20. Le Venoge Festival n'avait encore jamais accueilli de musique country. Cette lacune sera comblée cette année avec un groupe de musiciennes tchèques, les Country Sisters. Il a été créé il y a plus de 30 ans et a changé plusieurs fois de musiciennes. C'est à partir de 1989 – l'année de l'ouverture du rideau de fer – que le groupe a commencé à se produire de

### Vendredi 19 août

Sidetrack	Petite	18h30 – 19h30
Abraxas	Grande	19h30 – 21h00
Todos Destinos	Petite	21h00 - 22h00
K	Grande	22h00 - 23h30
TD+	Petite	23h30 - 00h30
The Peacocks	Grande	00h30 - 02h00
DJ de la Sauce	Petite	02h00 - 03h00

### Samedi 20 août

Alchemists	Petite	17h00 - 18h00
Peter Finc	Petite	18h40 - 19h40
The Country Sisters	Grande	19h40 - 21h10
Paul Quadri	Petite	21h10 - 22h10
Dalagan	Grande	22h10 - 23h30
Green Fairy	Petite	23h30 - 00h30
The Booze	Grande	00h30 - 02h00
DJ de la Sauce	Petite	02h00 - 03h00

## Service du feu

### Major Thierry Burnat

Rapport rédigé par le Major Thierry Burnat, commandant du CPDIS Venoge :

Communes de Daillens-Mex-Penthalaz-Penthaz-Vufflens-la-Ville

Au 31 décembre 2010, le CPDIS (Centre principal de défense d'incendie et de secours) Venoge se compose de 115 sapeurs-pompiers, répartis de la manière suivante :

- 55 sapeurs au DPS (Détachement de premiers secours) ;
- 60 sapeurs au DAP (Détachement d'appui) ;
- Une section JSP (Jeunes sapeurs-pompiers) de 34 enfants entre 8 et 18 ans.

Il a été comptabilisé 8 arrivées pour 9 départs (démissions, exclusion, déménagements, retraites).

Les nouveaux incorporés au SDIS sont des recrues. Ces personnes étaient déjà sapeurs-pompiers dans un SDIS et ont emménagé dans nos communes, ou faisaient partie du personnel des SDIS de la région qui ont incorporé le DPS.

### Interventions

En 2010, le CPDIS Venoge est intervenu 146 fois selon la répartition ci-dessous :

- 129 alarmes (167 en 2009) ;
- 17 services de parc ou services préventifs (+1 par rapport à 2009).

Sur le territoire de nos 5 communes, le CPDIS Venoge est intervenu à 85 reprises, ce qui représente le 58% des alarmes du SDIS.

Le DPS est intervenu 61 fois en dehors de notre territoire.

Quatre interventions ont été qualifiées de « conséquentes ». Un immeuble a pris feu à Lussery-Villars, tout comme à Cossonay. Lors de ces deux interventions, de nombreux moyens sanitaires ont été déployés et l'aide de la protection civile de Cossonay a été précieuse. A deux reprises, une grande entreprise d'Eclépens a subi de gros dégâts suite à deux incendies.

### Penthalaz

Sur la commune de Penthalaz, le SDIS est intervenu à 34 reprises. Les alarmes se répartissent de la manière suivante :

- 6 services de parc ou préventifs ;
- 6 alarmes automatiques intempestives ;
- 3 inondations ;
- 2 feux divers ;
- 1 feu d'habitation ;
- 7 interventions techniques ;
- 5 pollutions ;
- 2 interventions diverses ;
- 1 accident ;
- 1 éboulement / glissement de terrain.

Durant l'année 2010, les heures d'intervention ont représenté un total de 2'804 heures (3'102 heures en 2009) d'intervention.

### Exercices

Ce n'est pas moins de 65 dates qui ont été agendées pour la formation en 2010, en matinée, en soirée, ou pendant des journées complètes.

Quant aux heures d'exercice, elles ont représenté environ 3'500 heures, soit une moyenne de 29 heures par sapeur.

Chaque week-end et jours fériés, une équipe de 4 à 5 pompiers a effectué une permanence comprenant 3 heures de présence en caserne (1 heure d'entretien sur un véhicule, 1 heure de formation sur ce véhicule, 1 heure de roulage).

### Recrutement

Force est de constater que le recrutement de personnel disponible en journée devient problématique. En effet, nous remarquons que nous ne pouvons quasiment plus compter sur les employés communaux et que l'effectif de jour fond comme neige au soleil.

Au mois de novembre 2010, nous avons envoyé 120 lettres aux classes d'âge 1990 et 1991. 90 personnes n'ont pas répondu à l'invitation, sans excuse ; une quinzaine ont répondu qu'elles n'étaient pas intéressées. Une quinzaine de jeunes sont venus à la séance d'information et finalement 9 ont suivi le cours de recrue en 2011.

Par ailleurs, les charges et les heures liées au contrôle du matériel, au rétablissement en tout genre, à la prévention et à l'administration explosent. L'engagement d'un pompier permanent est plus que souhaité. Ce poste devient indispensable, avant qu'un « burn out » général ne survienne. La mise à jour des plans d'intervention ne peut plus être effectuée, faute de temps et de personnel qualifié. De plus, nous devons créer de nouveaux plans mentionnant toutes les entreprises nouvellement installées à Penthalaz, ainsi que les nouveaux habitants.

En conclusion, le CPDIS Venoge se porte bien en comparaison à d'autres SDIS. La motivation du personnel est différente que l'on soit incorporé au DPS ou au détachement d'appui. Nous redoublons d'effort pour fidéliser le personnel du DAP, mais constatons que cela devient de plus en plus difficile. Les jeunes que nous engageons souhaitent directement être incorporés au DPS, ce qui est finalement de bon augure.

Au nom de l'Etat-Major, nous tenons à remercier les communes et la commission du feu pour leur soutien. Un merci particulier à notre Président de la Commission du feu, M. le Municipal Bernard Martin, ainsi qu'à notre boursier, M. Jean Pingoud. ♦

## CIRCULATION

### Automobilistes, ceci est un passage piéton

Bernard Morel



Image reçue de M. Bernard Morel

La vie des piétons n'est pas toujours simple à Penthelaz. Les gens qui doivent traverser la route de Lausanne entre le chemin Rouge et le chemin de Sauffaz aux heures de pointe en savent quelque chose. Il est un autre passage pour piétons où les gens rencontrent trop souvent des complications pour traverser, c'est sur la route de la Gare, entre le chemin de Beau Site et la route de la Vuy. L'endroit, à priori, ne pose aucun problème, ou en tout cas ne devrait en poser aucun. Les piétons ont une vue bien dégagée sur le trafic, que celui-ci vienne de la gare ou de la place Centrale. Et les automobilistes ne peuvent pas ne pas voir les gens susceptibles de traverser.

Pourtant, il n'est pas rare de voir un piéton sur le point de traverser, ou même clairement engagé sur le passage, contraint de s'arrêter parce qu'un automobiliste ne respecte pas la priorité et accélère même. C'est vrai que quand on est au volant et qu'on sort du rond-point de la place Centrale, on n'aperçoit pas les lignes jaunes parce qu'elles sont dans le début de la descente de la route de la Gare. Mais les panneaux bleus indiquent clairement la présence d'un passage piétons et devraient inciter les conducteurs à une conduite modérée. Or, nombreux sont ceux qui, une fois sortis du rond-point – dans lequel ils ont bien respecté les piétons – accélèrent comme s'ils sortaient de la localité, en oubliant – ou en ne voulant pas voir – le passage. De la même manière, dans l'autre sens, bien des automobilistes montent rapidement la route de la Gare et ne ralentissent vraiment qu'à l'arrivée sur la place Centrale. Mesdames et Messieurs les automobilistes, à l'approche d'un passage piétons, où qu'il soit dans la commune d'ailleurs, n'oubliez pas de modérer votre allure. En cas de choc avec une voiture, le piéton n'est jamais gagnant. ♦

## Reconnaissez-vous ces endroits ?

Réponse en page 16



## Il paraît que

### La Municipalité

#### **Ah dis donc... non mais.... Voilà que maintenant ils nous mettent des parcomètres, mais ça va pas la tête ?**

Effectivement, la Municipalité a décidé de mettre un parcomètre à la place du Pont et un autre à la piscine. Mais pourquoi ? Parce que nous avons constaté que de nombreuses voitures étaient parkées à ces deux endroits, essentiellement par des personnes qui vont prendre le train. Le tarif appliqué sera le même que celui des CFF, soit CHF 8.00 par jour.

#### **Ah dis donc... non mais....y paraît que la Muni se paie le luxe d'un bureau technique et elle a engagé une personne pour ça ?**

Ben oui... Cette décision n'a pas été prise à la légère et elle fait partie de tout un processus de réorganisation au sein des bureaux communaux. La police des constructions est devenue si pointue, en perpétuel mouvement, qu'il faut presque toujours avoir recours à un architecte, à un avocat, à des professionnels. Les chantiers de notre commune sont rarement contrôlés avant et pendant la construction, faute de temps ; la police des constructions prend environ le 70 % du temps de la secrétaire, des retards s'accumulent. C'est pour remédier à tous ces problèmes que la Municipalité a pris cette décision.

#### **Ah dis donc... mais pourquoi y'a souvent des pannes d'électricité à la route de la gare, y fait tout noir la nuit, et en plus, il n'y plus de lumière à Beau-Site depuis plusieurs mois ?**

Ah ça ! Non, ce ne sont pas les ampoules qui doivent être changées. Non, ce ne sont pas les employés du service exté-

rieur qui n'ont pas fait leur travail ! C'est juste un véritable sac à nœuds...Plusieurs entreprises spécialisées se sont déjà penchées sur cette panne, mais aucune n'a trouvé où se situe le problème et, cerise sur le gâteau, elles se rejettent la balle ; comme il n'y a pas de plans, c'est encore plus gratiné ! Peut-être qu'à l'heure où vous lirez ces lignes, les obstacles auront été levés et tout sera rentré dans l'ordre. C'est du moins le souhait de la Municipalité.

#### **Ah dis donc, elle est bonne celle-là : y paraît que depuis M. Traini est Président du Conseil, on lui goudronne «son» chemin du Pâqueret !**

Ben oui, c'est vrai pour le goudronnage. Mais c'est tout à fait faux de dire que c'est lié au fait que M. Traini soit Président du Conseil. C'est une demande des riverains qui date de plusieurs années, peut-être même depuis le début de la législature. Non pas que ce dossier ait fini dans le tiroir aux oubliettes mais il y avait d'autres priorités. Et comme les choses se font petit à petit...

#### **Ah dis donc...il paraît que la Muni s'est faite «blouzer» par Planzer...ça craint !!!**

S'il est vrai que les futures constructions du site de Venoge Parc, secteur Nord, pourront s'élever à 24 mètres et que ce nouveau PPA leur est – à eux seuls – favorable, ça n'a pas été fait à la légère et sans contrepartie. La Municipalité s'est fait accompagner d'un avocat pour les négociations. Ainsi la commune pourra compter sur :

- Un vrai lifting des rives de la Venoge, avec promenade et des aires de détente, accessibles à tous les citoyens
- La passerelle de Valrose

étendue jusque de l'autre côté de la route

- Le parking de Valrose... mis à disposition de la commune
- Un trottoir, sécurisé, le long du canal et non plus le long des rails (PPA Nord)
- L'élargissement du Pont de la Venoge et de la route d'accès à Venoge Parc
- Participation financière à l'élargissement de la route, à proximité du futur centre multifonctionnel, création d'un trottoir et consolidation du pont sur le canal (PPA Sud)
- Maintien et développement de la vie du site
- Création de places de travail.

#### **Ah dis donc...il paraît qu'il n'y a plus de contrat de prestations avec la gendarmerie !**

Ben voui, c'est vrai. Avec la réforme policière (qui date déjà de l'an 2000 mais que personne n'a encore vue) le canton a résilié deux contrats de prestations dont le nôtre pour le 30 juin. Quant aux autres, ce sera pour le 31.12.2011. Et, à vrai dire, on ne sait pas encore très bien comment va se dérouler la suite des événements et à quelle sauce on va être mangé ! On sait que la gendarmerie «offrira» à toutes les communes des prestations de base mais à l'heure actuelle, on ignore toujours ce que représentent ces prestations de base. Alors en cas de problème, qu'une solution : le 117 ! Sur le plan financier, les communes ont dû diminuer les impôts de 6 points... qui seront repris par le canton pour financer la gendarmerie. Il semblerait que ce soit une «opération blanche».... Mais bien des communes ont des doutes !

#### **Ah dis donc...y paraît que notre garde municipal s'exporte à Penthaz ?**

Ben voui, c'est vrai. Il faut dire que dans notre commune, il travaille à 80 %. C'est pourquoi la Municipalité de Penthaz l'a engagé à 20 %. D'autre part, avec la résiliation du contrat de prestations les communes de Penthalaz-Penthaz et Dailens s'interrogent sur l'engagement d'un garde municipal supplémentaire.

#### **Ah dis donc...y paraît que Praz-Gérémoz va doubler ? Que la Coop va disparaître ? Que la nouvelle Coop ouvrira en 2012 ou 2013 ?**

Incorrigibles ces Cancaniers ! Concernant Praz-Gérémoz, c'est vrai qu'il y a un vague projet de construction ; il s'agit de terminer ce qui n'a pas été fait dans les années 70. De plus, les propriétaires aimeraient pouvoir élever d'un étage les bâtiments existants ce qui leur permettrait d'installer des ascenseurs et, dans la lancée, rénover les appartements existants. Actuellement, ces projets n'en sont qu'à l'état élémentaire !

Apparemment, la Coop de la Vuy n'est pas condamnée à disparaître. Si tel est le cas, la Municipalité n'en a pas connaissance ; d'autre part, la fondation de l'EMS, propriétaire du bâtiment, a toujours dit qu'elle souhaitait maintenir un commerce.

Quant à la nouvelle Coop, tout dépendra, bien évidemment, du commencement des travaux. S'ils peuvent démarrer très rapidement, l'ouverture pourrait – en effet – être en décembre 2012, sinon, elle sera reportée à Pâques 2013.

**Ah dis donc...y paraît que « tout Penthaz » sera en zone à 30 km/heure ? Mais y'ferait mieux d'entretenir nos routes !**

Effectivement, toutes les routes secondaires de Penthaz seront en zone 30, cela fait partie du plan de la modération du trafic. Ce programme a été entamé au début de la législature et il avance gentiment, puisque plusieurs quartiers de la commune sont déjà en zone 30. Mais bien entendu, les artères principales resteront à 50 km/h.

Oui, nos routes et plus particulièrement les routes de la Gare et de Lausanne sont en triste état. Seulement, il se trouve que les conduites d'eau, de ces tronçons doivent être refaites. Ce projet figure dans le programme de la prochaine législature. Et, c'est sans compter sur le trafic routier qui est, sans aucun doute, la source la plus importante de nuisances sonores. Près de 30 % de la population est touché par ces nuisances, que ce soit à domicile ou sur le lieu de travail. Le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) a publié le cadastre du bruit routier qui permet de connaître l'importance des nuisances le long des principaux axes routiers. A Penthaz, une étude est en cours. C'est pourquoi, la Municipalité attend pour entreprendre ces travaux de grande envergure. .... On ne va pas mettre un emplâtre sur une jambe de bois, n'est-ce pas ?

**Ah dis donc...y paraît que les jardins familiaux vont changer d'affectation et devenir «zone constructible» ?**

Alors, celle-là, elle est bonne ! Il faut savoir que les jardins familiaux sont en zone agricole et

que celle-ci est INTOUCHABLE ! Les articles parus dans la presse ne concernent donc pas du tout notre commune.

**Ah dis donc...y paraît aussi qu'y vont supprimer les jardins de la gare pour le fameux RER ?**

Lors de la séance publique, organisée par les Verts du Gros-de-Vaud, la Municipalité, tout comme les participants, a entendu dire que le terminus du RER, prévu à la gare de Penthaz, était remis en question à cause du manque de place. Actuellement, une étude se pencherait plutôt sur La Sarraz, voire Eclépens. Mais tout ça, ce n'est que de la musique d'avenir, puisqu'on parle de 2020 !!! D'autre part, les jardins de la gare sont situés dans la zone du PAC Venoge et cela fait aussi partie des intouchables !

Toutefois, des discussions sont actuellement en cours avec les Service de l'Etat quant à l'aménagement de la gare et de ses alentours.

**Ah dis donc...y paraît que le camping va être démoli ?**

Il y a effectivement un groupe de travail qui s'est penché et qui œuvre toujours sur l'avenir de la piscine et du camping. Il en est ressorti :

1. Le préavis No 84-2011 présenté précisément au Conseil du 20 juin. Ce préavis traite uniquement de la piscine, de son entretien, d'améliorations techniques, des installations de traitement de l'eau. L'accent est également mis sur l'accueil et le bien-être des visiteurs.
2. Le camping devrait - effectivement - être appelé à disparaître, du moins dans son aspect actuel. L'idée est

de créer des petits bungalows, une aire de détente et un camping de passage, un restaurant et pourquoi pas, quelques chambres d'hôtel. Le but étant de pouvoir exploiter ce magnifique endroit été comme hiver.

Mais plusieurs gros obstacles entravent l'avancement de ce projet : tout d'abord, une grande partie du camping (le long de la Venoge) est situé dans le PAC Venoge. Vous le savez maintenant : intouchable !!! Ensuite, pour développer ce projet, il nous faudra établir un PPA. Donc autant dire qu'avant plusieurs années, rien ne va bouger quand on sait qu'il faut au minimum 3 ans (et quand tout va bien !!!) pour qu'un PPA aboutisse.

**Ah dis donc...mais alors, on en est où avec ce changement du nom de la gare ?**

Ben, tu vois, un magnifique dossier est parti - fin février - à l'OFT (Office fédéral des transports), ainsi qu'au Service de la Mobilité et à la Municipalité de Cossonay. Apparemment, l'OFT était d'accord pour nommer cette gare PENTHALAZ(-gare) mais il accordait un délai à la Municipalité de Cossonay et au Service de la Mobilité pour se prononcer. Et la réponse ne s'est pas fait attendre : Cossonay sollicite un délai supplémentaire au 31 décembre 2011 invoquant qu'elle n'a pas pu consulter ses Autorités et sa population. Quant au Service de la Mobilité, il demande un délai au 30 juin, voire 31 décembre 2012. Une séance de conciliation arrangée par les Préfets de Morges et du Gros-de-Vaud aurait dû permettre de trouver une solution acceptable pour tout le monde, et pour la région ! des discussions sont toujours en cours. ♦

**Ah dis donc... y a des rituels vaudou à Penthaz ? En me baladant, j'ai vu des corbeaux noirs, morts, en croix sur des pieux !**

D'abord, ce ne sont pas des corbeaux mais des corneilles noires ! La Municipalité a également été très surprise, pour ne pas dire sur le choc de voir ces «épouvantails». Renseignements pris auprès du vétérinaire cantonal, puis du service de la faune et de la nature, il s'agit réellement de simulacres, pour éloigner les oiseaux des champs de maïs. Pour la petite histoire, le service du vétérinaire cantonal est absolument opposé à ce genre de procédé, alors que pour le service de la faune et la nature, cette pratique est normale et de surcroît légale.

**Ah dis donc... le canal, y va rester longtemps dans cette lamentable situation ?**

Ben oui, il faudra encore avoir un peu de patience pour le revoir en eau. En effet, une société va reprendre le turbinage et tout devrait être normalisé d'ici la fin de l'année.

**Jubilaires**

**90 ans**

Mina Poget  
le 1er juin 2011

Antoinette Zimmermann  
le 6 juin 2011

Jean Gaudin  
le 15 juin 2011

Luise Girardet  
le 25 juin 2011

Louise Guyat  
le 25 juin 2011

Raymond Berthoud  
le 30 juin 2011



## Votre paroisse

Etienne Mayor, pasteur

Il n'y a pas à dire nous vivons beaucoup au rythme scolaire. L'été : c'est les vacances. Bonnes vacances à ceux qui peuvent partir se reposer et bon courage à ceux qui restent pour travailler. J'espère que vous saurez vous ménager des espaces de repos, comme les belles cabanes construites par les enfants du culte de l'enfance lors de notre dernier samedi au Foyer paroissial. ♦

### Cultes

#### A l'église (10h)

- le 14 août
- le 16 octobre

Et une série de célébrations en semaine en novembre le mardi 8, le mercredi 16 et le jeudi 24

#### Au Foyer (10h)

- le 4 septembre
- le 9 octobre culte de reprise des catéchismes, précédé d'un petit déjeuner
- le 4 décembre (célébration œcuménique)

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région. Le 31 juillet culte régional en plein air à côté de la buvette de Châtel (seulement en cas de beau temps sinon rendez-vous à 10h à Eclépens).

Hist-soir : des cultes au jardin !

Nous aurons 3 cultes en plein air (avec abri en cas de pluie) le soir à 19h30 durant l'été. A chaque fois une famille nous invite dans son jardin pour une demi-heure autour d'une histoire, puis un apéro. Cette année vous êtes invités le 24 juillet chez Corinne Chauvet, Rte de Bettens 19 à Daillens, le 31 juillet à la cure de Penthalaz et le 7 août à la cure de Daillens

### Messes

#### Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00



Images reçues de M. Etienne Mayor

## Message aux lecteurs

Le Comité de rédaction

*Le Cancanier, un journal qui a pour mission d'informer ses homonymes de l'activité des autorités communales mais également de les divertir et répondre à leurs attentes... Si toi, Cancanier, tu as des suggestions ou des propositions n'hésite pas à en faire part au Comité !*

mail : [lecancanier@penthalaz.ch](mailto:lecancanier@penthalaz.ch) ♦

# Article « Santé »

## Les maladies veineuses

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

### Les veines des jambes, ça fonctionne comment ?

Les veines des membres inférieurs possèdent des valvules, qui permettent de ramener le sang vers le cœur malgré la pesanteur, et ceci grâce aux mouvements musculaires qui agissent comme une pompe. On peut comparer ces valvules à des portes à 2 battants mais qui ne s'ouvrent que dans un sens, permettant au sang de remonter et non pas de descendre.

### Les varices, c'est quoi ?

C'est une maladie du système veineux superficiel, due au relâchement des parois veineuses. Les veines se dilatent et les valvules finissent par laisser passer le sang dans les deux sens.

Les premiers symptômes peuvent être :

- sensation de tension
- jambes lourdes
- formation d'oedèmes (pieds et chevilles qui enflent)
- démangeaisons
- coloration de la peau des jambes.

Il ne faut pas hésiter à consulter dès ces premiers signes.

### Complications :

La principale est l'apparition d'ulcères variqueux avec le temps (plaies ouvertes aux chevilles et au bas des jambes).

### Qui souffre de varices ?

Si on pose la question, trois fois plus de femmes que d'hommes disent souffrir de varices. Mais en réalité, le nombre de gens atteints est quasi le même dans les deux sexes. Mais la pilosité des jambes des hommes masque souvent le problème.

Un adulte sur trois souffre de varices.

### Autre maladie du système veineux superficiel : la phlébite

Elle se manifeste par une douleur à la pression et des sensations de brûlure.

L'évolution de la phlébite superficielle est le plus souvent bonne, mais il faut consulter car elle peut

évoluer dans certains cas heureusement rares vers une thrombose, voire une embolie pulmonaire.

### Prévention des varices

Les facteurs de risque des varices peuvent être :

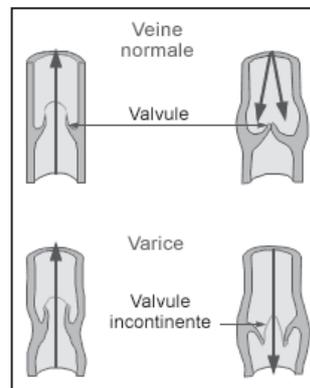
- des facteurs héréditaires
- les professionnels travaillant debout et bougeant peu ( vendeurs, coiffeurs, enseignants,...) ; il faut en effet 10 à 12 bons pas après une station debout pour que la pression veineuse baisse à son niveau minimum sous l'effet de la pompe musculaire.

Pour prévenir l'apparition des varices, voici quelques conseils :

- faire de l'exercice activant la musculature des jambes comme la marche, le vélo, la natation, le ski de fond ( les sports statiques comme la musculation stressent au contraire les veines),
- maintenir son poids de forme,
- éviter les saunas et les bains chauds,
- porter des chaussettes de compression lors de longues stations assises ou debout (travail, longs voyages, etc.).

### Traitement des varices :

- porter des chaussettes ou des bas de contention
- prendre des médicaments qui régulent la perméabilité des vaisseaux sanguins qui vont agir contre les jambes enflées, les douleurs et la sensation de lourdeur,
- se faire retirer les veines malades quand le médecin le juge nécessaire ; c'est une opération à indication médicale et non esthétique ! ♦



### Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

### Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

**Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde**

0848.133.133

**Pharmacie de garde**

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz  
021/861.15.86

**Vétérinaire de garde**

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz  
021/861.33.19

**Numéros d'urgence**

117 - Police  
118 - Sapeurs-pompiers  
144 - Ambulances  
145 - Intoxications  
1414 - REGA

## Agenda

19 et 20 août 2011  
Venoge Festival  
Place des Fêtes  
*La Cool'Hisse*

24 et 25 septembre  
2011  
Loto  
Salle du Verger  
*USL*

8 octobre 2011  
Vente - Troc  
Salle du Verger

10 et 11 novembre  
2011  
Soirée annuelle  
Salle du Verger  
*Chœur mixte L'Aloëttaz*

25 et 26 novembre  
2011  
Soirée de Gym  
Salle du Verger  
*Gym de Penthalaz*

3 décembre 2011  
Marché artisanal  
Salle du Verger  
*GAAP*

4 décembre 2011  
Concert  
*Chœur d'oratorio Conci-  
nimus*

*Annoncez-nous vos  
dates ou dossiers de  
presse à l'adresse :  
lecancanier@penthalaz.ch*

## Direction des photographies



## Collection de la famille de Madame Janine Anger, Penthalaz



### Reconnaissez-vous ces endroits ?

La réponse se trouve sur ces photos, prises depuis le haut des Grands-Moulins (Provimi Kliba) par Gilbert Anger. Le groupe de maisons au milieu de la photo se situent entre le chemin de Sauffaz et le chemin du Stade à Penthalaz. En arrière plan : Penthalaz. Photos plus toutes jeunes, la date nous est inconnue. ♦